



## PROCES-VERBAL DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2024

SEANCE TENUE A LA SALLE DE REUNION DE LA CC DOMBES

4EME ETAGE – 100 AVENUE FOCH – CHATILLON SUR CHALARONNE

Date de la convocation : 07/02/2024

Nombre de délégués élus : 25

Nombre de membres en exercice : 24

**Nombre de délégués votants : 16**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février à vingt heures, les membres du comité syndical, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle de Réunion de la CC Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de M. Jean-Michel LUX, Président du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires suivants :

**Délégués titulaires votants :**

Martial TRINQUE	Jean-Michel LUX
Pascal CURNILLON	Christian GOIFFON
Denis PROST	Jean Marc GIMARET
Laurent PERRADIN	Benoit PEIGNE
Frédéric ORGERET	Michel GADIOLET
Roland DE ROBIN DE BARBENTANE	Ludovic LOREAU

Etaient également présents, Mesdames et Messieurs les délégués suppléants qui participeront avec voix délibératives au vote du conseil syndical dès lors que des titulaires sont absents.

**Délégués suppléants avec voix délibérative :**

Daniel MICHEL	Gérard MAURE
Laurent COMTET	Pascal MIDONNET

**Etaient également présents :** Yannick BOISSIEUX (animateur eau et aménagement du territoire), Marie DESBOS-EDME (responsable financière et administrative).

**Etaient excusés :** Gilles DUBOST, Gaëlle LABALME, Jacques VERT, Stéphane MELINON, Richard LABALME, Didier REY, Nicolas DI NUCCI, David POMMIER, Christiane CURNILLON, Philippe PAILLASSON, Jean Philippe BEROUD, Jean Marc LOURENCO, Benoit JULIAT, Camille PERRAUD, Valérie BREVET, Renaud DUMAY, Gérard DUMIRE, Pierre GONNARD

Secrétaire de Séance : Ludovic LOREAU

**Début de la réunion : 20H10**

**Ordre du jour :**

- 1- Délibération : Secrétaire de séance
- 2- Délibération : Vote du dernier Procès-Verbal du Comité Syndical du 6 décembre 2023
- 3- Délibération : Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) 2024
- 4- Délibération : Ouverture de crédits en section d’investissement avant le vote du budget
- 5- Délibération : Amortissement des biens de l’ancien SIAH du canton de St Trivier sur Moignans
- 6- Information : point sur les travaux et les actions en cours
- 7- Retour sur les décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre des délégations
- 8- Informations diverses

M. Jean-Michel LUX, Président du Syndicat Des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône, ouvre la séance en remerciant les délégués pour leur présence. Il remercie aussi la Communauté de Communes de la Dombes pour la mise à disposition de la salle de réunion.

A la demande du Président, Marie DESBOS-EDME procède à l’appel des personnes présentes. Le quorum étant atteint avec la présence de 16 votants, le Président ouvre la séance et présente l’ordre du jour. Il précise que tous les suppléants présents disposent du droit de vote. M. LUX informe l’assemblée du départ de Véronique GELIN, mutée sur l’agglo de Villefranche, et de son remplacement par Mme DESBOS EDME Marie, contractuelle pour une durée de 6 mois. Il informe également les membres du conseil de l’arrêt maladie d’Alice et de l’absence de Vincent qui doit se rendre le lendemain en formation dans la Drôme, dans le cadre d’une formation proposée par l’Association Rivière Rhône-Alpes-Auvergne.

## **1 – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE**

---

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l’élection d’un(e) secrétaire de séance au sein du Conseil.

M. LOREAU Ludovic accepte d’être le secrétaire de séance, sur proposition de monsieur le Président.

M. Ludovic LOREAU est donc élu secrétaire de séance par 16 voix pour 16 votants.

## **2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 06 DECEMBRE 2023**

---

Monsieur LUX rappelle que le dernier compte rendu du comité syndical du 06 décembre 2023 a été joint à la convocation du comité syndical du 14 février 2024. Il demande s’il y a des observations.

Aucune observation n’étant apportée, il porte aux voix ce dernier.

Le compte rendu du 06 décembre 2023 est voté à l’unanimité des membres présents.

## **3 – DELIBERATION – DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

---

Depuis la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l’administration territoriale de la République et les articles L 2312-1 et L 2531-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus doivent obligatoirement organiser un Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) dans les 10 semaines précédant l’adoption du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui sera transmise au représentant de l’Etat. Les dispositions du

présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire doit servir avant tout à présenter les dépenses et les recettes prévisionnelles du budget à venir dans les grandes masses, anticiper le recours à l'emprunt le cas échéant, à proposer éventuellement le recrutement de nouveaux agents et enfin à proposer des montants de cotisations. Ce débat d'orientation budgétaire n'est pas soumis au vote. Il s'agit juste d'acter qu'il a bien eu lieu.

### **1. - Présentation des résultats 2023 :**

Le Président explique que le budget 2024 repose sur les résultats de l'exécution du budget 2023. Les sections de fonctionnement et d'investissement s'achèvent avec un résultat positif de 70 254.55 € pour la première et de 100 483.32 € pour la seconde, sans les restes à réaliser.

Le Président précise que le résultat de l'année 2023 est donc bénéficiaire de 170 737.87 €.

La reprise des résultats antérieurs permet de présenter les résultats cumulés suivants :

- 266 417.30 € en fonctionnement,
- - 89 002.45 € en investissement.

Il rajoute que les restes à réaliser génèrent donc un besoin (déficit) de 40 249.00 €.

Les résultats suivants seront à affecter sur le budget 2024 :

- - 129 251.45 € au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement issu des restes à réaliser,
- 137 165.85 € en report de fonctionnement au compte 002.

Monsieur le Président donne la parole à Yannick pour la présentation du PPI.

### **2. - Présentation du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2025 :**

Yannick reprend et détaille brièvement le tableau réalisé par Alice et proposé ci-après. La plupart des actions du tableau seront reprises plus loin lors de cette réunion ou lors de la prochaine séance consacrée au vote du budget.

### **3. – Proposition de budget 2024 en fonctionnement et en investissement**

Objectifs	Opérations	Montant prévisionnel TTC	Financement	Financement Prévisionnel	Reste à charge	Secteur géographique
Prévention des inondations	Etude diagnostics ouvrage inondation	73 000 €	47%	34450	38 550 €	CC VSC
Prévention des inondations	Travaux sur ouvrage inondation	68 250 €			68 250 €	CC VSC
Prévention des inondations	Travaux sur ouvrage inondation	31 250 €			31 250 €	CC DSV
Milieux aquatiques et Changement climatique	Restauration écologique de la Calonne à Guéreins	240 000 €	80%	192000	48 000 €	CC VSC
Milieux aquatiques et Changement climatique	Restauration éco-géomorphologique du Relevant à Châtillon-sur-Chalaronne	400 000 €	80%	320000	80 000 €	CCD
Milieux aquatiques et Changement climatique	Restauration morphologique de la Chalaronne à St Didier sur Chalaronne	180 000 €	60%	108000	72 000 €	CC VSC
Biodiversité - Changement climatique	restauration/ création de mares	60 000 €	80%	48000	12 000 €	territoire
Biodiversité - Changement climatique	plantation de haies	60 000 €	80%	48000	12 000 €	territoire
Zone humide - Changement climatique	Travaux de restauration de zones humides	20 000 €	80%	16000	4 000 €	CC VSC
Zone humide - Changement climatique	Déclinaison de la stratégie de restauration des zones humides sur l'Avanon à Bey	pm				CCV
Zone humide - Changement climatique	Veille foncière	10 000 €	80%	8000	2 000 €	territoire
Biodiversité - Changement climatique	Mise en œuvre du programme de travaux du life	22 223 €	85%		3 333 €	CC PA
Biodiversité - Changement climatique	Mise en œuvre du programme de travaux du life	22 223 €	85%	18889,295	3 333 €	CC DSV
Biodiversité - Changement climatique	Mise en œuvre du programme de travaux du life	200 004 €	85%	170003,655	30 001 €	CCD
Biodiversité - Changement climatique	Définition d'une stratégie d'adaptation des rivières au changement climatique par les sciences participatives	140 000 €	80%	98000	42 000 €	territoire
Biodiversité - Changement climatique	Animation scolaire	25 000 €			25 000 €	territoire
Fonctionnement	Charges de personnel	463 617 €	54%	248856	214 761 €	territoire
Fonctionnement	Charges de structure	208 060 €			208 060 €	territoire
Fonctionnement	Animation territoriale	177 308 €	70%		53 192 €	territoire
		<b>2 400 934 €</b>				

Le Président présente ensuite la projection actualisée 2024-2026 du programme pluriannuel (tableau ci-dessous).

	2024	2025	2026
Total dépenses fonctionnement	280 962 €	284 399 €	283 624 €
Total dépenses investissement	499 448 €	664 000 €	446 029 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>780 410 €</b>	<b>948 399 €</b>	<b>729 653 €</b>
Total recettes fonctionnement	426 046 €	393 880 €	398 916 €
Total recettes investissement	184 450 €	586 135 €	307 933 €
<b>Total des recettes</b>	<b>610 496 €</b>	<b>980 015 €</b>	<b>706 849 €</b>
<b>Différence dépenses moins recettes</b>	<b>-169 914 €</b>	<b>31 616 €</b>	<b>-22 804 €</b>

Le Président explique que le programme pluriannuel d'investissement (PPI) construit en 2019 sur la durée du mandat a donc été mis à jour. Ce dernier avait permis de déterminer le montant des cotisations payées par les communautés de communes membres, déduction faite des subventions attendues.

Le PPI a été actualisé en ce début d'année et projeté sur la durée du mandat pour intégrer des nouvelles dépenses liées :

- A l'augmentation du montant des travaux du fait de l'inflation
- A l'intégration de nouveaux besoins (programme Life Dombes, zones humides, appel à projets concertation) et la construction de nouvelles opérations dont la réalisation sera mise en œuvre après 2026,
- A l'arrêt des subventions régionales et des fonds leader (financements européens).

Comme déjà annoncé l'année dernière, les prévisions ne seront réalisables qu'en tenant compte des excédents actuels mais aussi d'une augmentation des contributions de ces membres. Aussi cette projection a été réalisée sur la base d'une augmentation des cotisations à 320 000 euros dès 2024.

Il est demandé à M. Lux si le vote du budget sera réalisé avant ou après la réponse à l'appel à projet Life. Monsieur le Président répond qu'il sera voté après (27 mars), la réponse étant attendue pour fin février-début mars.

### **3.1.a - Propositions de budget pour le fonctionnement - dépenses**

Le Président laisse la parole à Yannick afin de présenter le DOB 2024.

#### Dépenses à caractère général :

Yannick rappelle que, comme chaque année, il est proposé de prévoir des enveloppes en fonctionnement pour les travaux ponctuels d'entretien pour un montant prévisionnel de 44 576.00 €. Il s'agit :

- Des frais d'entretien des bassins de lutte contre les inondations (Chaleins, St Didier et Messimy),
- Une enveloppe prévisionnelle pour l'enlèvement d'embâcles dans les traversées de bourgs suite à des crues, tempêtes...
- Des frais de maintenance et d'entretien de l'automate du barrage de Tallard et des limnimètres (mesures automatisées des hauteurs d'eau à St Etienne sur Chalaronne et Guéreins).

M. Comtet précise qu'il a fait part au syndicat de problèmes d'embâcles à Villars les Dombes. Yannick indique qu'au-delà des Cimes s'est rendu sur site pour chiffrer les travaux à réaliser et que ces derniers allaient être réalisés prochainement.

Pour ce qui relève de la communication, il est prévu :

- La réalisation du rapport d'activités 2023,
- La réalisation d'animations scolaires à destination des classes de primaire pour environ 5 800.00 € pour l'année scolaire 2023/2024. Yannick explique que ce montant est faible car le bureau avait choisi à la fin du contrat de milieux de conserver cette action mais de ne pas consacrer un montant supérieur à celui de l'autofinancement dépensé annuellement pour cette action lors de la mise en œuvre du contrat. Au cours de ce dernier, cette action était aidée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 70%, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui en période d'inter-contrat.
- La mise en place d'un projet de participation citoyenne avec des animations grand-public et la réalisation de films et de tutoriels pour engager la population à participer à la réflexion suivante : « quelle rivière demain sur notre territoire compte tenu du changement climatique ? »

Il est prévu également au chapitre 11 :

- L'adhésion à l'Association Rivières Rhône-Alpes-Auvergne pour la mise en réseau des gestionnaires de milieux aquatiques, l'accès à des formations et des journées d'échanges techniques pour le personnel du syndicat et les élus,
- L'enquête publique pour les travaux sur la Chalaronne au droit du camping de Saint Didier,
- Les frais de notaires pour le transfert de propriété des ouvrages, transfert en cours de finalisation (acte transmis au service de la publicité foncière).

Par ailleurs, il est prévu cette année de réaliser un suivi post travaux sur le Moignans. En l'absence de débits importants à l'hiver 2022-2023 (travaux réalisés sur un passage à gué à Baneins au cours de l'été 2022), nous avons préféré reporter le suivi topographique du Moignans (réalisation d'un profil en long pour cartographier la pente de la rivière) au niveau du passage à gué en 2022. Après l'hiver pluvieux qui vient de se terminer, on devrait pouvoir constater une évolution positive du profil du Moignans.

#### Dépenses de personnel :

J.M. LUX reprend la parole pour présenter succinctement les mouvements du personnel (départ de Véronique depuis le 9 février remplacé par Marie, départ d'Eva remplacé par Vincent en CDD jusqu'à la fin de l'année) et explique que la baisse de la masse salariale est due à un poste à mi-temps en moins par rapport à 2023 (CDD pour le montage des contrats MAEC) et à 2 postes à 80% (Alice et Marie) au lieu d'un seul à 80% (Alice)...

La part des charges de personnel va plutôt évoluer à la baisse cette année : les personnes nouvellement recrutées ont moins d'expérience que les précédentes (elles sont donc moins payées) et Marie travaille à 80% au lieu de 100% pour Véronique.

Globalement, les dépenses de personnel sont estimées en prenant en compte la hausse du point d'indice intervenu en janvier 2024 ainsi que les avancements réglementaires des 2 agents titulaires en poste (Alice et Yannick).

Les agents ne disposent pas d'avantages en nature mais le SRDCBS cotise au CNAS (Comité National d'Action Sociale) au titre de son obligation de mise en place d'action sociale en faveur des agents suite à une loi votée en 2007. Seuls Alice et Yannick perçoivent le RIFSEEP. La part des régimes indemnitaires des agents en 2024 représente environ 12% des rémunérations totales. Le budget prévoit également une participation employeur pour la prévoyance à hauteur de 30 euros pour  $\frac{3}{4}$  des agents. Cette participation est en partie soumise aux cotisations salariales.

### Le poids des emprunts

A ce jour, le SRDCBS doit assurer le remboursement de 2 emprunts dont seulement 1 a été réalisé par lui-même.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, l'emprunt contracté par le SIAH se terminera en 2035. Le montant prévisionnel des remboursements prévus en 2024 est d'environ 38 000 € capital et intérêts cumulés. L'emprunt réalisé pour la construction des bassins de Chaleins étant un emprunt à taux variable, l'annuité de ce dernier est supérieure à celle de l'an dernier. Le Président précise que depuis la remontée des taux d'intérêt, le syndicat échange régulièrement avec la banque pour comparer le taux fixe issu des marchés et le taux variable de l'emprunt : 2024 devrait être l'année pertinente pour basculer vers un taux fixe. Le syndicat fait actuellement des demandes auprès de plusieurs banques pour étudier son rachat dans le courant de cette année.

Par ailleurs, l'emprunt contracté par le SRDCBS en 2024 arrive à échéance cette année : c'est donc la dernière annuité sera remboursée.

Signataire	Travaux	Emprunt en €	Annuité 2024	Intérêts 2024	Dernières annuités
SRTC/SDCBS	Divers	127 020.42 €	18 666.49 €	110.96 €	2024
SIAH	Bassin Chalei	300 000.00 €	12 116.14 €	7 635.72 €	2035
	TOTAL	427 020.42 €	30 782.63 €	7 746.68 €	

Il n'est pas prévu d'inscrire un nouvel emprunt dans le budget 2024, pour autant et comme nous avons pu le voir dans le PPI, la gestion de la trésorerie risque d'être compliquée cette année. Le Président rajoute que pour palier au décalage entre ses dépenses et ses recettes, le SRDCBS va très prochainement souscrire une ligne de trésorerie de 200 000.00 € auprès du Crédit Mutuel (banque la mieux disante suite à la consultation réalisée) et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- taux variable Euribor 3 mois : 3.93 % + 0.6 %,
- Frais d'ouverture : 200.00 €.

**Au stade du débat d'orientation budgétaire, les dépenses réelles du budget de fonctionnement proposées pour 2024 s'élèveraient à 323 529.00 € auxquelles s'ajoute le virement de la section d'investissement pour financer les travaux à hauteur de 212 588.85 €.**

**Le Président précise que les chiffres présentés pourront faire l'objet d'ajustements d'ici le vote du budget.**

### **3.1.b - Propositions de budget pour le fonctionnement - recettes**

#### Recettes de fonctionnement :

Le Président rappelle que depuis plusieurs années les élus sont alertés sur la nécessité d'augmenter nos recettes de cotisations. L'année dernière, le montant des cotisations a été indexé sur la variation du

nombre d'habitants. Fin 2023, sur la base d'une stratégie à l'horizon 2031 et d'une décision du bureau du syndicat, il a été proposé aux communautés de communes de retenir un montant global de 320 000 euros au lieu de 282 134 euros.

M. Lux synthétise le positionnement de chacune des intercommunalités suite à la proposition du syndicat d'augmenter les cotisations perçues : les CC Val de Saône Centre, Dombes Saône Vallée, de la Veyle et de la plaine de l'Ain approuvent cette proposition d'augmentation. Pour la CC Dombes, il précise qu'elle souhaite augmenter ses cotisations à hauteur de la moitié de la somme proposée par le syndicat soit environ 10 000 €.

Le Président demande à M. Loreau des précisions sur le positionnement de la CC Dombes. Ce dernier indique qu'à titre personnel il est en accord avec le syndicat sur l'augmentation des cotisations. Cependant, suite aux discussions en bureau communautaire, les élus se sont accordés sur la proposition d'un « entre deux ». M. Orgeret ajoute que la CC dispose des fonds nécessaires pour payer cette somme. M. Loreau ajoute que la GEMAPI fait l'objet d'un budget annexe au sein de la CC Dombes pour éviter qu'une partie des produits issus de la taxe du même nom vienne abonder le budget général. M. Comtet ajoute par ailleurs qu'il ne s'agit pas d'augmenter les cotisations pour les augmenter mais bien de pouvoir financer le programme de travaux à venir.

M. le Président termine en rappelant qu'en cas de désaccord, les membres du présent comité sont souverains et pourrait délibérer sur cette augmentation. Il reste néanmoins très attaché au fait que ce type de décisions puisse être pris dans le cadre d'un large consensus et en dialogue avec l'ensemble des CC.

Les prévisions budgétaires, telles que présentées ci-dessous, ont été élaborées sur la base de ce montant de cotisation :

CC	COTISATION 2023 (hors emprunt)	TOTAL Cotisations sans emprunt 2024	Emprunt	TOTAL Cot. + emprunt 2024
CC VSC	127 072	142607	18 705	161 312
CCD	122 146	141894		141 894
CC DSV	29 182	31343	1 047	32 390
CCV	2 560	2818		2 818
CCPA	1 174	1338		1 338
	282 134	320000		339 752

Le Président indique que les recettes de subventions seront en baisse en 2024 car le syndicat arrive au bout des derniers dossiers qui doivent être soldés et qui étaient encore financés par la Région (contrat de territoire Dombes Saône) ou Leader (programme européen Leader Dombes Saône). Pour rappel, aujourd'hui l'agence ne finance que le temps passé sur des actions qui l'intéresse directement et dont elle subventionne les travaux (par exemple les études et travaux en lien avec les zones humides). Aussi elle ne subventionne pas le temps passé sur le suivi des actions comme la restauration des fossés de la Dombes ou les diagnostics des ouvrages de lutte contre les inondations.

C'est pourquoi le syndicat essaie de diversifier ses sources de financement en participant au programme Life Dombes ou bien encore en répondant à des appels à projets de l'Agence de l'Eau.

La bonne nouvelle pour 2024, c'est que l'AE financera le temps passé par l'équipe sur l'animation des MAEC (Aval et Dombes, l'Agence finançant une partie de mesures proposées aux agriculteurs) et la réalisation des plans de gestion de 3 zones humides via des dossiers de demande de subvention dédiés.



### **3.2 - Propositions de budget pour l'investissement (dépenses et recettes):**

#### Présentation des restes à réaliser de l'année 2023 :

Yannick présente les restes à réaliser pour les dépenses d'investissement d'un total de 71 140.00 € :

- Etude de connaissance de l'ouvrage du Poncharat : 15 090.00 € ;
- Trame turquoise (2 mares restant à restaurer) : 1 170.00 €
- Seuil Calonne RD933 - plantations suite aux travaux réalisés : 6 590.00 €
- Mise en défens des rivières (Appéum à Francheleins) : 21 790.00 €
- Maîtrise d'œuvre sur les seuils : 26 500.00 €

Puis il présente les restes à réaliser en recettes d'investissement sur la base des opérations suivantes :

- Mise en défens des rivières 3 240.00 €,
- Fossé et Zones Humides Tranche 3 (Joyeux et Birieux) pour 27 351.00 €,
- Gestion des invasives (Hydrocotyle) pour 300.00 €.

#### Opérations d'investissement :

**Opérations concernant tous les BV pour un montant prévisionnel de 109 515.00 € en dépenses (D - avec les Restes à Réaliser - RAR) et 89 105.00 € en recettes (R):**

- Matériel informatique (changement du logiciel de comptabilité) - R,
- Travaux de restauration des fossés Birieux/Joyeux (Tranche 3) - R,
- Gestion des invasives : l'hydrocotyle à St Didier sur Chalaronne - D,
- Aménagement d'abreuvoirs et mise en défens des cours d'eau - R,
- Travaux trame turquoise avec création/restauration de 6 mares et 1 km de plantation de haies - D+R,
- Acquisition et installation de sondes de suivi à La Chapelle du Châtelard - D+R.

**Opérations concernant le BV de la Calonne pour un montant prévisionnel 123 800.00 € (avec les RAR) en dépenses et 120 390.00 € en recettes:**

- Travaux seuil Frèrejean (RD933) - R,
- Travaux et maîtrise d'œuvre sur le seuil de la STEP à Guéreins - D+R.

**Opérations concernant le BV de la Chalaronne pour un montant prévisionnel 99 610.00 € (avec les RAR) en dépenses et 42 534.00 € en recettes:**

- Travaux d'aménagement de la Chalaronne au droit du camping St Didier/Chalaronne (essartage des atterrissements) - D,
- Déplacement d'un atterrissement en amont de l'ancien passage à gué des Ilons à Saint Etienne sur Chalaronne - D,
- Mise en place de galets pour réengraisser les banquettes de la Chalaronne au stade à Villars - D,
- Etude de connaissance de l'ouvrage de lutte contre les inondations du Poncharat (St Didier) - D+R,
- Etude faune-flore-habitats et plan de gestion de la zone humide St Etienne/Chalaronne - D+R,
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des seuils en escalier sur le Relevant à Châtillon sur Ch. en amont de la confluence avec la Chalaronne - D+R,
- Subventions d'équipement opération gué du Moignans (subvention d'équilibre) - R.

**Opérations concernant le BV de la Mâtre pour un montant prévisionnel de 107 000.00€ en dépenses et 7 000.00 € en recettes :**

- Etude de connaissance du bassin de lutte contre les inondations de Messimy (Mâtre) - D,
- Travaux sur l'ouvrage de lutte contre les inondations du ruisseau de Prades (Chaleins) - D,
- Acompte FPRNM (Fonds Barnier) étude de connaissance de l'ouvrage de Messimy - R.



Le montant total prévisionnel des dépenses d'investissement s'élève à 684 089.00 € et se décompose de la façon suivante :

- 30 790 € pour le remboursement d'emprunt,
- 25 515 € de subvention d'équipement pour équilibrer les opérations sous mandat,
- Le restant pour le montant des travaux engagés et à venir.

#### Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement prévoient le versement du fond de compensation de la TVA pour 12 120.00 €. Aujourd'hui le syndicat est de moins en moins éligible au FCTVA car les terrains sur lesquels il y a intervention ne lui appartiennent pas dans la grande majorité des cas. Le reste des recettes d'investissement comprend la dotation au fonds de réserve pour 129 251,45€, un virement de la section de fonctionnement de 212 588.00 € et 39 743.00 € correspondant aux amortissements. Le reste des recettes sont des subventions pour les travaux réalisés.

Le Président précise qu'à ce stade la construction du budget n'est pas encore achevée et qu'il peut encore y avoir des éléments à discuter. Il explique qu'il présentera plus en détail les différentes opérations lors du vote du budget.

Le Président rappelle que le comité syndical doit délibérer sur le fait que le DOB a bien eu lieu.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents,

**Prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024,

**Autorise** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

## **4 – DELIBERATION – OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Le Président rappelle que selon l'article L1612-1 du CGCT, les collectivités ont la possibilité d'ouvrir des crédits anticipés avant le vote du budget dans la limite des quarts des crédits ouverts en N-1 et par opération.

Afin de pouvoir émettre des bons de commandes ou signer des devis avant le vote du budget, le Président propose d'ouvrir les crédits indiqués de manière anticipée selon les montants par opération présentés dans le tableau ci-après.

Compte/Opération	Crédits votés au BP 2023	RAR 2022 inscrits au BP 2023	DM votées en 2023	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT
4581	318 365.75 €	57 417.00 €	30 000.00 €	405 782.75 €	101 445.69 €
451129 - Trame turquoise	37 500.00 €	0.00 €	0.00 €	37 500.00 €	
458131 - Diagnostic faune flore sur 3 zones humides	- €	0.00 €	0.00 €	- €	
2317 - Opération 171 - Travaux ouvrage Prades	- €	7 526.00 €	0.00 €	7 526.00 €	1 881.50 €
TOTAL	318 365.75 €	64 943 €	30 000.00 €	450 808.75 €	103 327.19 €

M. Peigné fait remarquer des erreurs entre le tableau transmis dans le rapport des délibérations et le tableau présenté à l'écran. Yannick vérifie et indique que le tableau conforme est bien celui-ci présenté à l'écran et proposé ci-dessus.

Le Président propose au Comité syndical de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023.

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** le Président à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement suivant les articles et les montants mentionnés ci-dessus avant le vote du budget

**S'ENGAGE** à reprendre les crédits votés au budget primitif du syndicat.

## 5 – DELIBERATION – AMORTISSEMENT DES BIENS DE L'ANCIEN SIAH DU CANTON DE ST TRIVIER SUR MOIGNANS

Le Président explique que le syndicat a procédé avec le trésorier à l'épuration de son actif et la mise en concordance des amortissements des différents biens. Il s'avère qu'il doit procéder à l'amortissement de 2 ouvrages construits par le SIAH (pour un montant total de 20 998.48 €), ces biens n'ayant jamais été amortis car ce dernier n'était pas soumis aux amortissements.

Compte tenu de l'ancienneté de ces biens, il est proposé de les amortir exceptionnellement en une fois et fixer la durée des amortissements pour le compte 2158 à 10 ans pour les biens construits à partir du 01/01/2024.

Aussi, il est proposé au comité syndical d'amender la délibération 23.06, d'y ajouter l'article 2158 à la liste des biens amortissables et de modifier les durées d'amortissement par catégorie de biens comme indiqué ci-dessous, cette durée est ramenée exceptionnellement à un an pour les biens acquis par le SIAH sur le compte 2158 :

Articles budgétaires	Type de Biens	Durées d'amortissement
Biens de faible valeur inférieurs à 2 000€ TTC (seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur un an)		1 an
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
2031	Frais d'études	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	5 ans

<b>Immobilisations corporelles</b>		
21578	Autres installations, matériel et outillage technique	5 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
21828	Autre matériel de transport	5 ans
21838	Autre matériel informatique	4 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	4 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
204422	Subventions d'équipement en nature aux personnes de droit privé	5 ans

Le Président soumet cette décision au comité syndical,  
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**RAPPELLE** que tous les plans d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2023 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine ;

**PRECISE** que le SRDCBS pourra avoir recours à la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées en cas de nécessité ;

**DECIDE** de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations de façon linéaire au prorata temporis ;

**DECIDE** de calculer l'amortissement pour ces 2 ouvrages en 1 fois et sur 10 ans pour les biens construits à partir du 01/01/2024 ;

**DEROGE** à l'amortissement au prorata temporis pour les biens de faible valeur, c'est-à dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 2 000 € TTC.

**FIXE** les durées d'amortissement par catégorie de biens comme indiqué en annexe ;

**ABROGE** la délibération CS\_DEL\_2023.06 du 08/02/2023 ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur Le Président pour la bonne exécution des présentes.

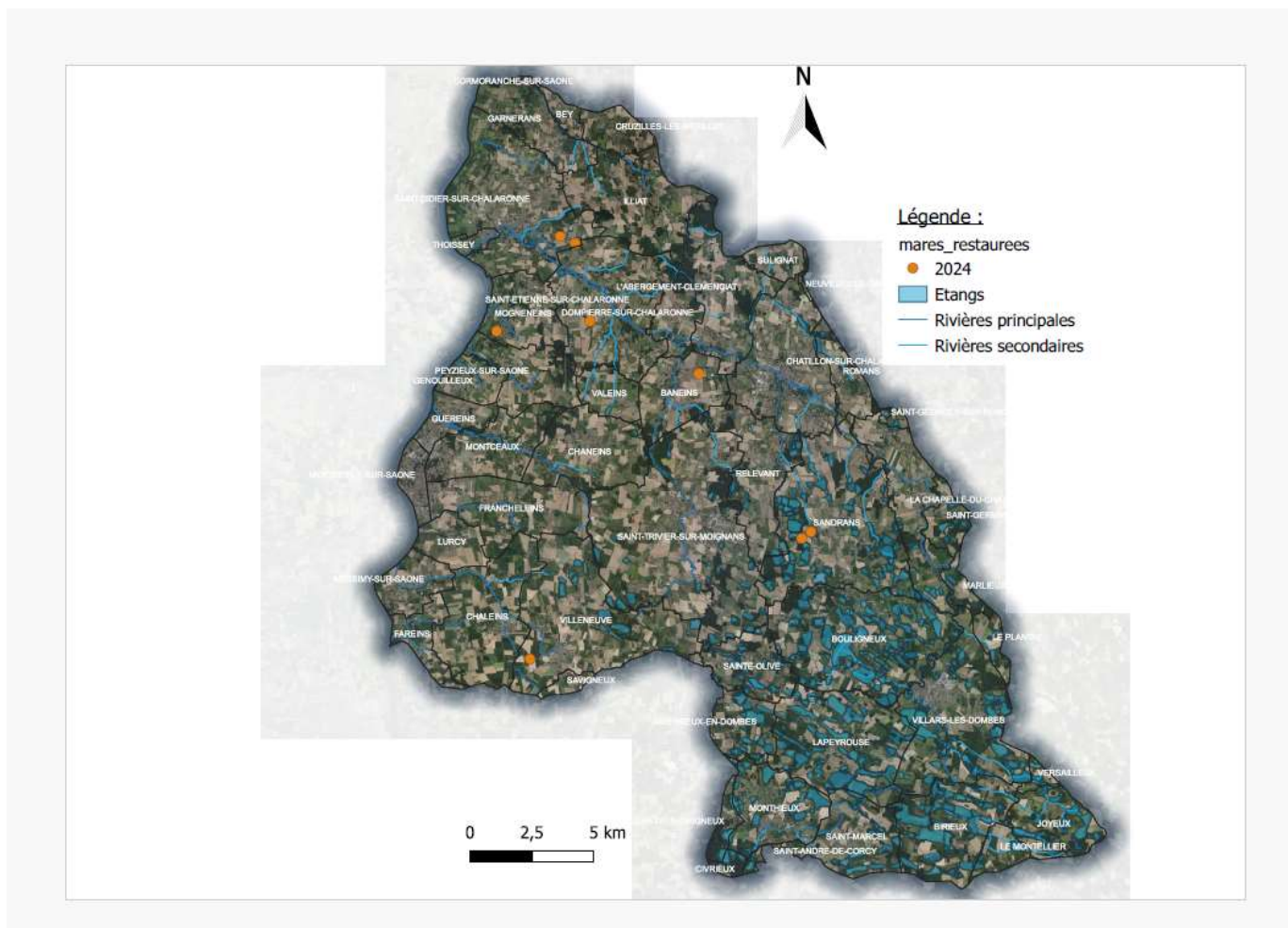
## **6 – POINT SUR LES TRAVAUX ET LES ACTIONS EN COURS**

---

Yannick présente de manière synthétique les différents travaux et autres actions en cours :

- Restauration des fossés et des zones humides en Dombes,
- Mesures Agro Environnementales et Climatiques proposées aux agriculteurs sur l'aval et sur la Dombes,
- Etude de connaissance sur l'ouvrage de lutte contre les inondations du Poncharat,
- Fin de la réalisation des travaux sur l'ancien seuil de la RD 933 sur la Calonne à Guéreins,
- Travaux d'essartage des atterrissements sur la Chalaronne au droit du camping de St Didier sur Ch.,
- Travaux de restauration/création de mares,

L'assemblée fait remarquer à Yannick que la carte proposée pour l'emplacement des travaux comporte des erreurs. Yannick précise qu'une nouvelle carte sera proposée dans le présent PV (Cf. ci-dessous) car il ne dispose pas des informations.



- Travaux de plantation de haies,

## 7 – RETOUR SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions sur ces décisions. Aucune question n'est soulevée.

## 8 – INFORMATIONS DIVERSES

Après discussion avec les délégués pour trouver la meilleure date, le Président indique que la prochaine réunion du comité syndical pour le **vote du budget** est prévue :

**Mercredi 27 mars 2023 à 20h**

**Salle du 4<sup>ème</sup> étage de la CC de la Dombes à Châtillon/Ch.**

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions. Aucune question n'étant soulevée, il remercie à nouveau tous les membres pour leur présence malgré ce jour de St Valentin.

La séance est levée à 22h10.

<p><b>Le Secrétaire de séance,</b> Ludovic LOREAU</p>	<p><b>Le Président,</b> Jean-Michel LUX</p>
---	---